Cinquante-sixième année. - N° 117 A Vendredi 17 juin 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1662

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

441 389 384 RCS Paris.
S.C.I. GRANVAL 29.
Forme : Société civile immobilière.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 10, rue du Colisée, 75008 Paris.
Précédent propriétaire : 450 928 924 RCS Paris. **CAPINTER.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : S. C. I. GRANVAL 29 Forme : Société civile immobilière Adresse du siège : 10 rue du Colisée 75008 Paris Capital : 1000.00 EUR Numéro unique d'identification : 441389384 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : CAPINTER Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 10 rue du Colisée 75008 Paris Capital : 16000.00 EUR Numéro unique d'identification : 450928924 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 1341215.00 EUR - passif de 1258668.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Le rapport d'échange des droits sociaux arrêté entre les parties est de 1 part sociale de la Société Absorbée pour 39,0852 parts sociales nouvelles de la Société Absorbante. La Société Absorbante procédera à une augmentation de son capital de 781,60 € par l'émission de 7.816 parts sociales ordinaires nouvelles de 0,10 € chacune de valeur nominale, attribuées directement aux associés de la Société Absorbée. - Prime de fusion: La différence entre la valeur nette comptable des biens et droits apportés (soit 82.547 €) et le montant nominal de l'augmentation de capital réalisée par la Société Absorbante (soit 781,60 €) constituera une prime de fusion qui sera inscrite au passif de son bilan. Le montant de la prime de fusion est donc de 81.765,40 €. Date du projet commun de fusion : 10.06.2022. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société S.C.I. GRANVAL 29 : 14.06.2022 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société CAPINTER : 14.06.2022 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..